

Distr.
GÉNÉRALE

CES/AC.49/2003/8
25 septembre 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE et
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR
L'EUROPE (CEE-ONU)

ORGANISATION INTERNATIONALE
DU TRAVAIL (OIT)

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS
EUROPÉENS

Réunion commune CEE/OIT sur les indices
des prix à la consommation
(Genève, 4 et 5 décembre 2003)

RÉEXAMEN PAR LA SUÈDE DE LA PRISE EN COMPTE DES LOGEMENTS
OCCUPÉS PAR LEUR PROPRIÉTAIRE SUR LA BASE DES COÛTS
SUPPORTÉS PAR LES UTILISATEURS

Communication sollicitée présentée par Statistics Sweden, Stockholm*

I. INTRODUCTION

1. Le présent document porte sur la façon dont un indice pratique relatif au coût des logements occupés par leur propriétaire peut être interprété et compris dans un cadre théorique fondé sur les coûts supportés par les utilisateurs.
2. L'indice des prix à la consommation (IPC) de la Suède est utilisé principalement à des fins de la revalorisation des rémunérations et, idéalement, devrait évoluer vers un véritable indice du coût de la vie. Il est explicitement stipulé que l'IPC suédois doit permettre de définir un niveau constant de consommation. En conséquence, pour les logements occupés par leur propriétaire, une démarche fondée sur les coûts supportés par les utilisateurs est adoptée (cf. Ribe, 2001; Statistics Sweden, 2001).

* Établi par M. Ribe, Statistics Sweden, Stockholm. L'auteur tient à remercier le Conseil de l'IPC et ses collègues de Statistics Sweden, en particulier Mats Haglund et Gun Hult, dont les avis et les observations lui ont été très utiles. Les opinions exprimées dans ce document n'engagent que leur auteur.

3. A priori, il n'est pas du tout simple de déterminer la façon de calculer les coûts afférents à un logement occupé par son propriétaire. Une habitation est un bien durable qui est utilisé par le consommateur pendant une très longue période. Il est malaisé de répartir judicieusement les coûts dans le temps de façon à pouvoir déterminer le coût au cours de chaque période (cf. Goodhart, 1999). Les méthodes utilisées actuellement pour l'élément «logement» de l'IPC suédois ont été proposées par une commission gouvernementale il y a près de 50 ans (Bostadsindexutredningen, 1955).

4. Plus récemment, une nouvelle commission gouvernementale (SOU 1999:124) a examiné les méthodes utilisées pour l'ensemble de l'IPC suédois. Elle a consacré une grande partie de ses travaux à la façon de traiter les logements occupés par leur propriétaire dans l'IPC et a adopté une méthode nouvelle pour calculer le coût pour les utilisateurs. Elle a proposé une solution nouvelle, qui respecte dans la mesure du possible un cadre théorique cohérent, même si elle devrait recourir à des hypothèses simplificatrices pour pouvoir être appliquée dans la pratique.

5. Cependant, cette proposition a été beaucoup critiquée et ne sera pas mise en œuvre. Actuellement, le Gouvernement suédois (Prop. 2001/02:1) a déclaré qu'il était urgent d'améliorer les calculs et a demandé au Conseil suédois de l'IPC d'examiner la façon de le faire.

6. L'objet du présent document est de montrer comment la méthode utilisée actuellement en Suède pour les logements occupés par leur propriétaire peut être interprétée et comprise dans le cadre théorique général conçu par la nouvelle Commission de l'IPC. Il s'agit d'étudier les arguments en faveur de la méthode actuelle et de mettre en évidence certaines de ses déficiences. La réalisation de cette analyse a été suggérée par Mats Haglund, de Statistics Sweden.

7. Le traitement actuel des logements occupés par leur propriétaire dans l'IPC suédois repose essentiellement sur une démarche fondée sur les coûts pour l'utilisateur (cf. Ribe, 2001; Statistics Sweden, 2001; CSO, 1994). Dans l'IPC suédois actuel, le coût du logement occupé par son propriétaire comprend plusieurs éléments:

- Dépréciation;
- Intérêts du prêt hypothécaire et capital;
- Taxe sur les biens immobiliers;
- Loyer du terrain;
- Réparations;
- Assurance;
- Eau, évacuation des eaux usées, ramonage;
- Fioul, électricité.

8. Pour chacun de ces éléments, on calcule un sous-indice mensuel et un coefficient de pondération annuel, ce qui permet de pondérer les sous-indices dans l'IPC.

9. Les deux premiers éléments susmentionnés, à savoir la dépréciation et les intérêts, représentent le coût en capital du logement. Ce sont eux qui posent le plus de problèmes, car il s'agit de coûts dont la répartition dans le temps est loin d'être évidente. Les autres éléments sont essentiellement des coûts de fonctionnement, qui ne posent pas de problème dans cette optique.

10. La dépréciation est le coût que représente pour le consommateur la baisse de valeur des logements due à l'usure et à l'obsolescence. Le sous-indice de dépréciation est calculé sous la forme d'un indice des prix des réparations (matériaux et main-d'œuvre).

11. Les intérêts constituent un coût qui peut être exprimé de la façon suivante (KI, 2001):

$$(K_s^t + K_N^t) \cdot \sum_i w_i^{RS} \bar{R}_i^t.$$

K_s^t est le capital investi, au prix d'acquisition, dans les logements anciens et K_N^t est le prix des logements neufs, au temps t . Pour sa part, \bar{R}_i^t est le taux d'intérêt des emprunts hypothécaires de type i au moment t , calculé sous la forme d'une moyenne mobile sur une période passée au cours de laquelle les taux d'intérêt de ces emprunts hypothécaires ont pu être fixés. Les évolutions de $K_s^t + K_N^t$ et de \bar{R}_i^t apparaissent dans l'indice, tandis que les coefficients de pondération w_i^{RS} pour les types d'emprunt sont fixés dans l'ensemble du maillon annuel.

12. Il est à noter que les intérêts pris en compte reposent sur la valeur totale en capital du logement, qui comprend aussi bien le capital encore à rembourser que le capital remboursé. Les intérêts sur le capital encore à rembourser constituent une dépense, tandis que les intérêts sur le capital remboursé sont un «coût d'opportunité», qui correspond à la renonciation à des intérêts sur une épargne. Le sous-indice relatif aux intérêts est le produit de deux indices: un indice de taux d'intérêt et un indice du capital.

13. Les plus-values n'apparaissent pas en tant que changements de prix dans l'IPC. La possibilité de déduire les intérêts du revenu imposable n'est pas prise en compte.

II. ÉQUATION GÉNÉRALE DU COÛT EN CAPITAL

14. Comme l'indique M. Haglund (2003), la nouvelle Commission de l'IPC (SOU 1999:124) a défini un cadre théorique général du coût du logement occupé par le propriétaire. Elle a établi que le coût annuel en capital d'un logement occupé par son propriétaire au temps t est:

$$(1) \quad C_t = P_t (r_t + d_t - \pi_t),$$

où P_t est la valeur courante du logement sur le marché, r_t le taux d'intérêt courant, d_t le taux nominal de dépréciation et π_t le taux de plus-value résultant de l'inflation des prix des logements. Ici et plus loin, on peut considérer que P_t et C_t sont des moyennes par logement, sur l'ensemble des logements occupés par leur propriétaire.

15. Ici, le taux nominal de dépréciation d_t est le taux potentiel de détérioration du capital physique due à l'usure et à l'obsolescence, indépendamment de l'évolution de la valeur du logement sur le marché. D'autre part, le taux de gain résultant de l'inflation des prix des logements π_t est le taux de plus-value potentielle due à l'évolution de la valeur sur le marché, indépendamment de la détérioration du capital physique. (En principe, cette plus-value peut en fait être négative, si les prix des logements baissent.)

16. La Commission de l'IPC estime en outre que π_t doit être considéré comme le taux *attendu* de l'inflation future du prix des logements. Il s'agit d'une attente à long terme, compte tenu de la durée future attendue de la propriété d'un logement.

17. Outre le coût en capital C_t il y a des frais de fonctionnement pour le chauffage, l'entretien, etc. Comme ils ne posent pas de problème, ils ne sont pas abordés ici.

III. JUSTIFICATION

18. L'équation (1) pour le coût annuel en capital semble se justifier dans le contexte d'un indice du coût de la vie. En effet, les propriétaires de logement subissent les augmentations des intérêts $P_t r_t$ et la dépréciation nominale $P_t d_t$. Cependant, il est normal de déduire les plus-values $P_t \pi_t$ des augmentations de coûts.

IV. OBSERVATIONS

19. L'équation (1) peut être considérée comme un type d'équation idéale pour le coût annuel en capital d'un logement occupé par son propriétaire. Elle définit un objectif pour l'estimation du coût. Cependant, une mesure directe de (1) ou de son évolution n'est pas véritablement réalisable, si bien que l'une ou l'autre méthode d'approximation doit être utilisée dans la pratique.

20. La somme du coût en capital exprimée dans l'équation (1) et des frais de fonctionnement peut être considérée comme le coût total pour l'utilisateur. Ce coût devrait en principe correspondre à un loyer normal pour le logement, du moins à long terme. Dans la pratique, cependant, les estimations du coût pour l'utilisateur présentent souvent une volatilité à court terme plus importante que les loyers effectifs.

V. PROPOSITION DE LA NOUVELLE COMMISSION DE L'IPC

21. La nouvelle Commission de l'IPC examine les différentes façons de prendre en compte les logements occupés par leur propriétaire dans un IPC. Elle conclut qu'une démarche reposant sur les coûts pour l'utilisateur reste la plus appropriée pour l'IPC suédois, étant donné que ce dernier est utilisé principalement aux fins de la revalorisation des rémunérations et doit idéalement être un indice du coût de la vie. Il aurait été possible de retenir la méthode de la valeur locative, mais cela n'a pas été jugé faisable en Suède, en raison de la structure et de la situation du marché du logement dans ce pays.

22. La Commission suggère que, dans l'équation (1), le terme $r_t - \pi_t$, appelé «intérêts réels» relatifs aux logements, doit être considéré comme constant au cours de chaque maillon annuel de l'indice. Cela peut être motivé par une hypothèse selon laquelle les acquéreurs de logements envisagent probablement les coûts qu'ils supportent dans une optique à long terme. De même, d devrait être considéré comme constant et, par conséquent, on propose que le coût en capital suive P_t . En vertu des hypothèses susmentionnées, le maillon d'indice pour l'évolution du coût en capital de t à $t + 1$ est le suivant:

$$\frac{C_{t+1}}{C_t} = \frac{P_{t+1} (r_t + d_t - \pi_t)}{P_t (r_t + d_t - \pi_t)} = \frac{P_{t+1}}{P_t} .$$

23. La démarche retenue repose sur les coûts pour l'utilisateur tant dans la méthode actuelle que dans celle qui est proposée, mais de façon plus systématique dans cette dernière. Il est à noter que l'évolution des taux d'intérêt du marché est prise en compte dans l'indice actuel mais non dans celui qui est proposé. La Commission semble estimer que les changements à court terme des taux d'intérêt sont pertinents non pas nécessairement dans l'optique du logement ou de la consommation, mais du point de vue de la liquidité des ménages, ce qui est autre chose.

24. Comme la proposition de la Commission concernant les logements occupés par leur propriétaire a été très controversée, le Gouvernement a ensuite demandé à l'Institut suédois de recherche économique de procéder à une analyse complémentaire (KI, 2001). Le rapport de l'Institut présente une forme modifiée de la proposition; les changements de taux d'intérêt sont bien pris en compte, mais de façon lissée. La discussion se poursuit au Conseil suédois de l'IPC (cf. Assarsson *et al.*, 2002).

VI. LA MÉTHODE ACTUELLE REFORMULÉE

25. On indique ci-après la façon dont la méthode actuellement utilisée pour les logements occupés par leur propriétaire dans l'IPC suédois peut être décrite dans le cadre général de l'équation (1). Selon la méthode actuelle, le coût annuel en capital au temps t , en moyenne par logement, est calculé comme suit:

$$(2) \quad C'_t = r_t \sum_{s=0}^{\omega} w_{t;s} P_{t-s} + P_t d_t, \quad \text{avec} \quad \sum_{s=0}^{\omega} w_{t;s} = 1,$$

où $w_{t;s}$ est la proportion de ces logements qui, au temps t , avaient été vendus le plus récemment au temps $t - s$, parmi tous les logements existants au temps t . (Et où ω est une limite qui correspond à la durée maximale pratique de la propriété.)

26. Maintenant l'équation (2) peut aisément être reformulée comme suit:

$$(3) \quad C'_t = P_t (r_t - \theta_t r_t + d_t), \quad \text{où} \quad \theta_t = \sum_{s=0}^{\omega} w_{t;s} \frac{P_t - P_{t-s}}{P_t} .$$

27. Cette équation présente une similitude formelle apparente avec l'équation (1), le terme $-\theta_t r_t$ remplaçant le taux d'inflation des logements attendu déduit, $-\pi_t$. On soutiendra ici qu'il est possible de donner des interprétations significatives de cette similitude formelle.

28. Sur le plan technique, dans le calcul de l'index, le coût des intérêts et la dépréciation font chacun l'objet d'un sous-indice. Le sous-indice concernant le coût des intérêts indique le changement du premier terme principal de l'équation (2). Le maillon de temps t à temps $t + 1$ de ce sous-indice est calculé comme suit:

$$\frac{r_{t+1}}{r_t} \cdot \frac{(1 - a_{t+1}) \sum_{s=0}^{\omega} w_{t;s} P_{t+1-s} + a_{t+1} P_{t+1;\text{new}}}{(1 - a_{t+1}) \sum_{s=0}^{\omega} w_{t;s} P_{t-s} + a_{t+1} P_{t+1;\text{new}} / (\text{BPI})_{t+1}},$$

où a_{t+1} désigne la proportion de logements occupés par leur propriétaire à $t+1$ qui étaient neufs à t , $P_{t+1;\text{new}}$ le prix moyen de ces logements neufs et $(\text{BPI})_{t+1}$ le chaînon de t à $t+1$ dans un indice des prix de la construction.

29. Le traitement des logements neufs dans la formule de l'indice ci-dessus ne sera pas abordé.

VII. INTERPRÉTATIONS

Point de vue *ex post*

30. Tout d'abord, il faut noter que $P_t \theta_t$ est le montant que les propriétaires de logement ont gagné sous l'effet de l'inflation des prix des logements depuis le moment où ils avaient acheté leur logement jusqu'au temps t . Ainsi, θ_t est la proportion de gains accumulés sous l'effet de l'inflation passée incorporés dans le capital des propriétaires de logement. Pour que ce dernier énoncé soit valable, on suppose que la détérioration physique potentielle au taux d_t est compensée par des rénovations effectuées en temps utile, par exemple, de sorte que le capital n'est pas entamé par la détérioration physique.

31. On peut maintenant avancer une justification de l'équation (3) semblable à celle qui vient d'être donnée pour l'équation (1). En d'autres termes, il semble normal de déduire des augmentations de coûts dues à des augmentations de $P_t r_t$ et de $P_t d_t$, les augmentations du rendement $P_t \theta_t r_t$ sur les gains accumulés résultant de l'inflation passée.

32. Il est à noter qu'ici la déduction au titre de la plus-value correspond au rendement annuel sur les plus-values accumulées et non à la plus-value annuelle courante elle-même.

Point de vue *ex ante*

33. Il est aussi possible d'adopter un point de vue *ex ante* et de déduire les plus-values futures attendues et non les plus-values passées. Examinons l'équation suivante:

$$(4) \quad C''_t = P_t (r_t - \eta_t r_t + d_t), \quad \text{où} \quad \eta_t = \sum_{s=0}^{\omega} w''_{t;s} \frac{P_{t+s} - P_t}{P_{t+s}}$$

et où $w''_{t;s}$ est la proportion de logements qui seront vendus au temps $t+s$, parmi tous les logements existants au temps t . (Dans un souci de simplicité, on suppose que tous les logements seront vendus à un moment compris entre $t+1$ et $t+\omega$.)

34. On peut considérer que l'équation (4) exprime une autre conception du coût en capital du logement occupé par son propriétaire. On peut lui donner une justification similaire à celle qui est valable pour l'équation (3), mais dans une optique *ex ante* et non *ex post*. Il est à noter

tout d'abord que η_t est la proportion du capital qui correspond aux futurs gains résultant de l'inflation des prix des logements qu'obtiennent les propriétaires au temps t . Dans une optique *ex ante*, il est raisonnable de déduire de revalorisations au titre d'augmentations de $P_t r_t$ et de $P_t d_t$ les augmentations du rendement $P_t \eta_t r_t$ sur la partie du capital qui correspond à de futurs gains résultant de l'inflation.

35. L'équation (4) présente bien entendu très peu d'utilité pratique, étant donné qu'elle repose sur les prix futurs P_{t+s} , qui ne sont pas connus au temps t . Néanmoins, l'engagement d'un capital que suppose la propriété d'un logement va de pair avec une anticipation de l'avenir. Les «plus-values futures» peuvent donc être considérées comme des plus-values futures qui peuvent être attendues.

36. Comme l'avenir n'est pas connu, il est raisonnable de supposer que les consommateurs peuvent implicitement retenir une optique stationnaire à long terme hypothétique dans leurs anticipations de l'avenir. Dans cette optique, on peut s'attendre à ce que les propriétaires de logement en un moment quelconque conservent leur logement pendant autant d'années que le nombre d'années pendant lesquelles ils en ont eu la propriété. Dans les conditions stationnaires hypothétiques, il existe une certaine symétrie entre le passé et l'avenir.

37. Dans cette optique, au temps t , il se peut même que le terme $-\theta_t r_t$ dans l'équation (3) puisse être considéré comme une anticipation raisonnable du terme $-\eta_t r_t$ dans l'équation (4). Cela signifie qu'on peut aussi donner à l'équation (3) la justification *ex ante* donnée à l'équation (4). Cela permet également de justifier la méthode actuelle.

38. Une autre façon d'exprimer cette idée consiste à considérer directement le terme $-\theta_t r_t$ dans l'équation (3) comme une estimation du terme $-\pi_t$ pour le taux d'inflation attendu pour les logements dans l'équation (1). Il est à noter qu'en Suède le logement est financé dans une large mesure par des emprunts hypothécaires à des taux d'intérêt qui sont souvent fixés pour quelques années ou davantage. En conséquence, $\theta_t r_t$ peut dans une certaine mesure tendre à suivre le taux d'inflation attendu.

VIII. COMPARAISON DES RÉSULTATS

39. Il peut être instructif de comparer le résultat de l'équation (3) pour la méthode actuelle avec le résultat de l'équation du coût idéal (1).

40. Si l'on retient un scénario simplifié, il est possible de simuler les résultats des équations (1) et (3) et de les comparer. Si l'on suppose que le taux d'inflation des prix des logements π_t est égal à une certaine constante dans le temps et que tous les logements sont maintenant la propriété du propriétaire actuel depuis le même nombre d'années donné.

41. Pour ce scénario simple, le tableau suivant indique le niveau qui devrait être celui du taux d'intérêt r_t pour que les valeurs des équations (1) et (3) soient égales. Le taux d'intérêt correspondant r_t est ici indiqué pour différentes valeurs du taux d'inflation des logements et de la durée de la propriété passée.

Durée de la propriété passée	Taux d'inflation pour les logements						
	%						
Années	2	4	6	8	10	12	14
5	21,2	22,5	23,7	25,0	26,4	27,7	29,1
10	11,1	12,3	13,6	14,9	16,3	17,7	19,2
15	7,8	9,0	10,3	11,7	13,1	14,7	16,3
20	6,1	7,4	8,7	10,2	11,7	13,4	15,1
25	5,1	6,4	7,8	9,4	11,0	12,7	14,5
30	4,5	5,8	7,3	8,9	10,6	12,4	14,3
35	4,0	5,4	6,9	8,6	10,4	12,2	14,1
40	3,7	5,1	6,6	8,4	10,2	12,1	14,1
45	3,4	4,8	6,5	8,3	10,1	12,1	14,0
50	3,2	4,7	6,3	8,2	10,1	12,0	14,0

42. Ce tableau montre que, pour des durées de propriété passée d'environ 15-20 ans, les taux d'intérêt correspondants prennent des valeurs assez réalistes. En conséquence, si les logements sont la propriété de leurs propriétaires actuels depuis environ 15-20 ans en moyenne, l'équation (3) de la méthode actuelle devrait se rapprocher de façon assez satisfaisante de l'équation (1) de la méthode idéale.

IX. OBSERVATION SUR LA MÉTHODE ACTUELLE

43. Il résulte du paragraphe précédent que la méthode actuelle peut donner des résultats raisonnables si les durées de propriété passée sont en moyenne d'environ 15-20 ans, ce qui n'est pas irréaliste. En conséquence, la validité de la méthode actuelle est confirmée d'un autre point de vue encore.

44. Cependant, la méthode actuelle comporte une faiblesse fondamentale. En effet, il découle tant du tableau que de l'équation (3) que le résultat de la méthode actuelle dépend dans une large mesure de la durée de la propriété passée. En d'autres termes, le coût estimé peut dépendre de manière assez appréciable de la fréquence avec laquelle les propriétaires de logement vendent leur bien et déménagent. Cette dépendance indique une déficience théorique de la méthode actuelle en tant que mesure du coût en capital, qui ne devrait pas dépendre de la fréquence de déménagement des propriétaires. Néanmoins, comme cela a été signalé, il semble que les résultats puissent être à peu près exacts pour une durée moyenne de propriété assez normale.

X. UNE SOLUTION POSSIBLE

45. L'indice actuel pour les logements occupés par leur propriétaire peut donc dépendre des fluctuations du taux de cession de logements à de nouveaux propriétaires d'une année à l'autre. Cependant, ces fluctuations ne doivent certainement pas être considérées comme des fluctuations semblables à celles qui affectent le taux de changement des prix et elles ne doivent pas apparaître en tant que telles dans un indice des prix.

46. Une façon de remédier à cette déficience apparente peut consister à calculer autrement les coefficients de pondération $w_{t;s}$ utilisés dans l'équation (2), afin qu'ils dépendent de façon moins sensible de la fréquence des cessions de logements au cours de certaines années. Une manière d'y parvenir consisterait à remplacer les coefficients de pondération $w_{t;s}$ par des coefficients de pondération lissés dans le temps, de la façon suivante:

$$w_{t;s}^A = \frac{\sum_{i=0}^L m_{t-i;s-i}}{\sum_{s=0}^{\omega} \sum_{i=0}^L m_{t-i;s-i}},$$

où $m_{t;s}$ représente le nombre de logements qui existent au temps t et ont ensuite été vendus le plus récemment au temps s . Ici, L désigne la période (dont la durée est choisie de façon appropriée) sur laquelle le lissage doit être réalisé. Les coefficients de pondération originaux dans l'équation (2) reviennent ici à poser que $L=0$.

47. Une autre façon d'éviter que les coefficients de pondération ne soient sensibles à des fluctuations dépourvues de pertinence consisterait à utiliser certains types de coefficients de pondération standard choisis, au lieu de $w_{t;s}$ dans l'équation (2). On utiliserait alors une distribution de durées de propriété postulées ou choisies, et non observées. On peut par exemple décider que ces coefficients de pondération standard sont identiques pendant un intervalle choisi, calculé comme suit:

$$w_{t;s}^B = \begin{cases} 1/(M - K + 1) & \text{pour } t - M \leq s \leq t - K \\ 0 & \text{sinon.} \end{cases}$$

Ici, K et M représentent les durées de propriété d'un logement standard minimales et maximales choisies.

References

- B. Assarsson, A. Klevmarcken, R. Pettersson (2002), Measuring the price on housing services within the Swedish CPI, Statistics Sweden, Memorandum.
- Bostadsindexutredningen (1955), Bostadsposten i konsumentprisindex, Report, Stockholm (in Swedish).
- CSO (1994), Treatment of owner occupiers' housing costs in the retail price index, London: Central Statistical Office, Retail Price Index Advisory Committee.
- Ch. Goodhart (1999), Time, inflation and asset prices, Proc. Measurement of Inflation Conference, in Cardiff, pp. 242-257.
- M. Haglund (2003), A summary of the CPI Commission (SOU 1999:124) proposal on owner occupied housing, Stockholm: Statistics Sweden, Memorandum.
- KI (2002), Egnahemsposten i konsumentprisindex – en granskning av KPI-utredningens förslag, Specialstudie nr 2, Stockholm: Konjunkturinstitutet [Institute for Economic Research], Report (in Swedish; loose English summary available).
- Prop. 2001/02:1, Nya riktlinjer för konsumentprisindex (Bilaga 4), Government Proposition, annex, Stockholm (in Swedish).
- M. Ribe (2001), Cost-of-living index (coli) as target for the Swedish CPI, UN/ECE Meeting on Consumer Price Indices, in Geneva.
- SOU 1999:124, Konsumentprisindex, Betänkande från Utredningen om översyn konsumentprisindex, Statens Offentliga Utredningar (in Swedish; with English summary and appendices).
- SCB (2001), The Swedish Consumer Price Index, A Handbook of Methods, by J. Dalén, Stockholm: Statistics Sweden.
